

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du vendredi 20 mars 2026

Délibération N° DE_2026_015

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	9
Date de la convocation : 16/03/2026		
Pour	Contre	Abstention
9	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt mars deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés :

Absents et Excusés : Bernard RENOUY

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Nathalie UBAUD est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Election des délégués communaux au SIVU d'irrigation de la Motte-Turriers.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suite au renouvellement général des conseils municipaux, il convient de procéder à la désignation des délégués de la commune de Venterol au sein du SIVU d'Irrigation de La Motte-Turriers.

-Vu l'arrêté préfectoral n°2013-1620 du 22 juillet 2013 et son annexe précisant que « le syndicat est administré par un comité syndical composé de délégués élus par les conseils municipaux des communes adhérentes » fixé comme suit : 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants ;

Conformément à l'article L.5211-7 du CGCT, les délégués de la commune sont élus au scrutin secret à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé est élu.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire demande quels sont les délégués candidats :

Titulaires

-PHILIP Michel

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
004-210402343-DE_2026_015-DE
A G E D I

DE_2026_015

-ALBRAND Guy

Suppléants

-DE LUCA Régine

-GHIOTTI Emmanuel

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, décide de désigner :

Titulaires

-PHILIP Michel

-ALBRAND Guy

Suppléants

-DE LUCA Régine

-GHIOTTI Emmanuel

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer la présente délibération ainsi que toute pièce se rattachant à la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Nathalie UBAUD
Secrétaire de séance

Date de transmission de l'acte: 23/03/2026
Date de reception de l'AR: 23/03/2026
004-210402343-DE_2026_015-DE
A G E D I

DE_2026_015